

### 7.6. Commerce international des services de santé (tourisme médical)

Le commerce des services de santé et sa composante la plus médiatisée, le tourisme médical, ont attiré l'attention des médias ces dernières années. On a souvent l'impression qu'un grand nombre de patients vont se faire soigner à l'étranger ou achètent leurs produits pharmaceutiques sur internet à des fournisseurs étrangers. La croissance apparente des « importations » et des « exportations » a été alimentée par un certain nombre de facteurs. Les avancées technologiques des systèmes d'information et de communication permettent aux patients ou aux tiers acheteurs de soins de se procurer des traitements de qualité pour un coût moindre et/ou plus rapidement auprès de prestataires de santé dans d'autres pays. Un accroissement de la portabilité de la couverture médicale, du fait d'un mécanisme régional d'assurance maladie publique ou du développement du marché de l'assurance privée, vise également à augmenter la mobilité des patients. Tout ceci est couplé à une augmentation générale des mouvements temporaires de populations entre les pays pour les affaires, les loisirs ou pour des raisons spécifiquement médicales.

Si la majeure partie du commerce international des services de santé implique des déplacements physiques transfrontière des patients en vue de recevoir un traitement, il faut également prendre en considération les produits et services livrés à distance comme les médicaments commandés dans un autre pays ou les services de diagnostic fournis par un médecin se trouvant dans un pays à un patient se trouvant dans un autre pays pour avoir une mesure complète des importations et des exportations. L'ampleur de ces échanges reste limitée mais les progrès de la technologie font que ce domaine a également la capacité de se développer rapidement.

Les données disponibles pour les pays de l'OCDE montrent que le total des importations et celui des exportations déclarées de voyages liés à la santé se sont élevés chacun à plus de 6 milliards USD en 2009. Du fait du manque de données et des sous-déclarations, ce chiffre est probablement largement sous-estimé. Néanmoins il est clair que comparées au montant des dépenses totales de santé, les dépenses au titre des voyages liés à la santé sont marginales pour la plupart des pays mais qu'elles sont en augmentation. Par exemple, alors que l'Allemagne déclare le niveau le plus élevé d'importations en termes absolus, ce chiffre ne représente qu'environ 0.5 % de ses dépenses courantes de santé (graphique 7.6.1). Des pays plus petits comme l'Islande et le Portugal observent un niveau plus élevé de mouvements transfrontière des patients, mais celui-ci ne représente qu'environ 1 % des dépenses de santé. Le Luxembourg, dont une grande partie de la population assurée vit et consomme des services de santé dans les pays voisins, est un cas particulier.

Bien que les États-Unis soient de loin le plus gros exportateur avec un montant déclaré d'exportations d'environ 2.3 milliards USD

en 2009, ce chiffre demeure largement insignifiant comparé au montant global des dépenses de santé (graphique 7.6.2). En revanche, certains pays d'Europe centrale et orientale sont devenus des destinations très prisées par les patients d'autres pays européens, en particulier pour des services tels que la chirurgie dentaire. En République tchèque et en Hongrie, les exportations de voyages liés à la santé s'élevaient respectivement à 3.6 % et 2.1 % des dépenses totales de santé. La progression annuelle sur les cinq dernières années a été considérablement élevée en République tchèque et en Pologne : 28 % et 42 % par an respectivement.

La mobilité des patients en Europe pourrait, toutefois, être encore encouragée, la Commission européenne ayant cherché à clarifier les droits des patients à obtenir une couverture pour les traitements suivis dans d'autres États membres. Un grand nombre de changements proposés dans les réglementations européennes essaient de trouver un juste équilibre entre les droits des patients à rechercher des soins de santé et la responsabilité des États en matière d'organisation de l'offre de services de santé. En janvier 2011, le Parlement européen a approuvé le projet de loi amendé sur les soins de santé transfrontière qui devrait prendre effet en 2013.

#### Définition et comparabilité

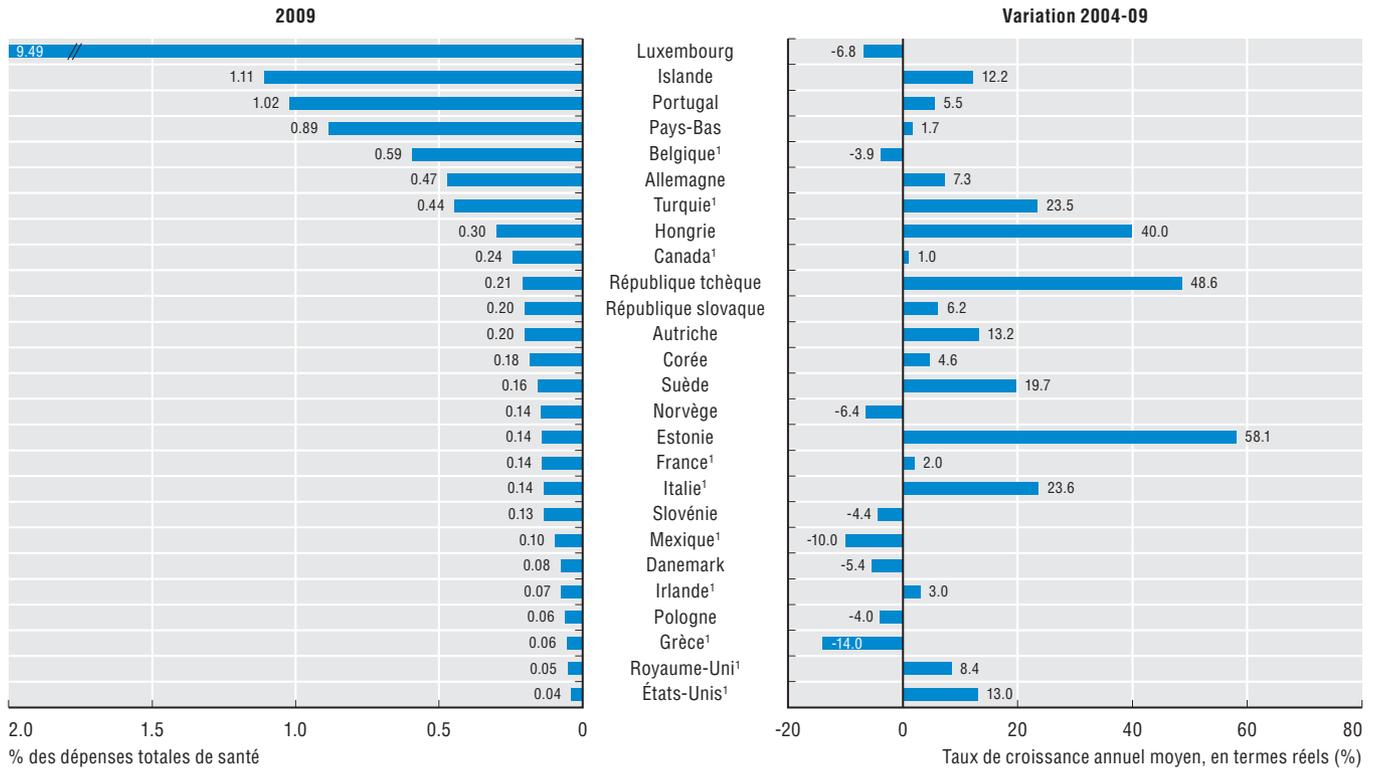
D'après le *Manuel des statistiques du commerce international des services*, les « Voyages à titre personnel, Dépenses liées à la santé » concernent « les voyageurs qui se rendent à l'étranger... [pour] recevoir des soins médicaux ». Dans la balance des paiements, le commerce international fait référence aux transactions de produits et services entre résidents et non-résidents d'un pays.

Le *Système de comptes de la santé* inclut les importations dans les dépenses courantes de santé, définies comme les importations des produits et services médicaux destinés à la consommation finale. Parmi celles-ci, les achats de produits et services médicaux par des patients voyageant à l'étranger constituent actuellement l'élément le plus important en valeur. Ces échanges ne sont pas très bien déclarés par de nombreux pays présentant des comptes de la santé. Les exportations ne sont pas enregistrées par le *Système de comptes de la santé* pour le moment, et il reste de nombreuses limitations en ce qui concerne la comparabilité des données.

Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

## 7.6. Commerce international des services de santé (tourisme médical)

### 7.6.1 Importations de services de santé en pourcentage des dépenses totales de santé, 2009 et variation 2004-09 (ou année la plus proche)

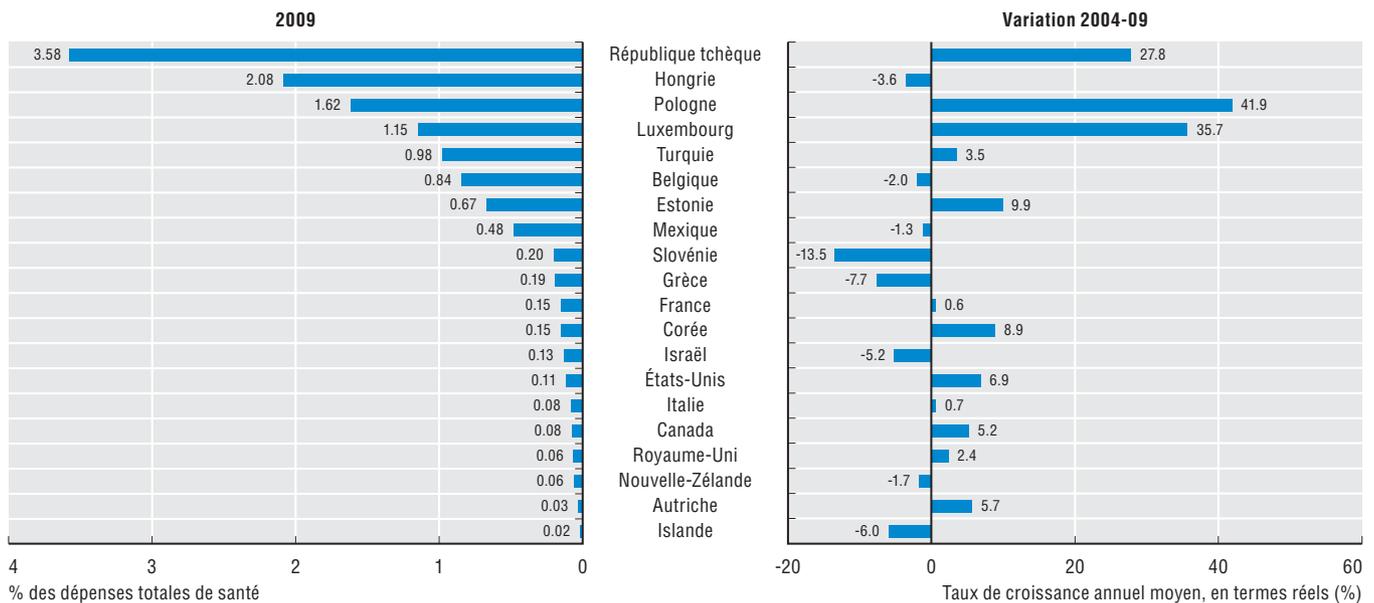


1. Se rapporte au concept de balance des paiements des voyages liés à la santé.

Source : Base de données de l'OCDE sur la santé 2011 et Base de données OCDE-Eurostat sur les échanges de service.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932530834>

### 7.6.2 Exportations de voyages liés à la santé en pourcentage des dépenses totales de santé, 2009 et variation 2004-09 (ou année la plus proche)



Note : On parle d'exportations de voyage liés à la santé pour un pays donné lorsque des prestataires de ce pays fournissent des services médicaux à des personnes non résidentes voyageant pour des raisons médicales.

Source : Base de données OCDE-Eurostat sur les échanges de service.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932530853>



Extrait de :  
**Health at a Glance 2011**  
OECD Indicators

Accéder à cette publication :  
[https://doi.org/10.1787/health\\_glance-2011-en](https://doi.org/10.1787/health_glance-2011-en)

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE (2011), « Commerce international des services de santé (tourisme médical) », dans *Health at a Glance 2011 : OECD Indicators*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: [https://doi.org/10.1787/health\\_glance-2011-65-fr](https://doi.org/10.1787/health_glance-2011-65-fr)

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :  
<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.